



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-THOUE

Par arrêté en date du 20 octobre 2016, le Maire de CHÂTILLON-SUR-THOUE a prescrit la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune. Par la délibération du 26 octobre 2016, le Conseil Municipal de CHÂTILLON-SUR-THOUE a défini les modalités de mise à disposition du public pour cette procédure.

Suite à la renonciation du Conseil Départemental de bénéficier des emplacements réservés n°11 et n°13 inscrits au PLU de CHÂTILLON-SUR-THOUE et en vue de permettre le développement de l'entreprise ACEM 79 sur des parcelles concernées par l'emplacement réservé n°11, il apparaît nécessaire de procéder à une suppression de ces deux emplacements réservés sur les documents graphiques du PLU.

La mise à disposition du public se déroulera à compter du **lundi 05 décembre 2016 jusqu'au jeudi 05 janvier 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la Mairie de CHÂTILLON-SUR-THOUE.**

Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre ou par courrier adressé à la Maire de CHÂTILLON-SUR-THOUE.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire de CHÂTILLON-SUR-THOUE présentera le bilan de la mise à disposition du public devant le Conseil Municipal, qui en délibèrera avant de l'adresser à Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres.

Fait à Châtillon-sur-Thouet,
le 24 novembre 2016,

Le Maire,

Jean-Michel MORIN

